

Compte-rendu de l'Assemblée générale du vendredi 24 janvier 2020

Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure

Personnes présentes :

- ✓ M. Jean-Luc Avigni, Président
- ✓ M. Denis Klein, Trésorier
- ✓ M. Laurent Séjourné, Secrétaire
- ✓ M. Denis Paulet
- ✓ M. Pascal Deville
- ✓ M. Serge Lanier
- ✓ M. Gérard Bouteyre
- ✓ M. Alain Lanier
- ✓ M. Renard, commissaire aux comptes
- ✓ M. Jean-Paul Holtzwarth
- ✓ Mme et M. Billon
- ✓ M. Miguel Marian

Membre AAPPMA /

- ✓ Christian Ulsas

Personne excusée :

- ✓ M. Bruno Dubus, Vice-Président
- ✓ M. Alan Farrugia

Personne non excusée :

- ✓ M. Gérôme Vitry

Monsieur Jean-Luc AVIGNI, Président de l'AAPPMA, ouvre la séance à 18h30 en remerciant les personnes présentes et en leur souhaitant ses vœux de bonne année.
Le Président poursuit en énonçant l'ordre du jour.

ACTIVITES 2019

J-L A, procède à la lecture du rapport d'activité :

- Le CA s'est réuni 5 fois en 2019
- 646 cartes ont été vendues en 2019 contre 586 en 2018
- 4 dépositaires vendent les cartes de l'AAPPMA
- L'AAPPMA adhère à la réciprocité URNE depuis son lancement
- J-L A rappelle les limites des baux de pêche, en expliquant que des panneaux matérialisent les limites amont et aval :
 - ✓ le Melda
 - ✓ la gravière de sainte maure, propriété de la commune cédée par bail à l'AAPPMA jusqu'en 2027 (par tacite reconduction).
 - ✓ la Tortue
 - ✓ le parcours « carpe de nuit » (sur le Melda)

Activité des gardes particuliers

- Monsieur Serge Lanier a constaté 3 infractions.
- Monsieur Gérard Bouteyre a constaté 2 infractions.

Empoisonnements

- Lors des alevinages de printemps, l'association a relâché du 1er mars à fin avril, 400 kg de truites Fario et 100 kg de saumons de fontaine.
- Pour l'alevinage d'hiver, le ré-empoisonnement a été de 140 kg de brochets, 30 kg de sandres, 100 kg de gardons et 20 kg de perches. De quoi ravir tous les pêcheurs du parcours de Ste Maure.

Actions de gestion des milieux aquatiques

- Nettoyage des berges du Melda
- Opération « SEINE PROPRE » avec les chasseurs

Manifestations et actions de sensibilisation

Manifestation le dimanche 3 juin dans le cadre de la Journée nationale de la pêche : animations et pêche de la truite (à l'attention des jeunes).

Rapport financier

	Total
Recettes annuelle paniers dépositaires	32 611,80 €
Intérêts LIVRET A	123,02 €
Subvention URNE	100,00 €
Subvention FDAAPPMA 10	200,00 €
Dons divers	108,00 €
Transaction procès	108,00 €
Recettes diverses (fête de la pêche)	176,00 €
TOTAL RECETTES DIVERSES	815,02 €
TOTAUX RECETTES	44 039,92 €

Cot. AAPPMA / type de carte	Prix	Nombre	Total
personne majeure	21,70 €	323	7 009,10 €
interfédérale	21,70 €	89	1 931,30 €
personne mineure	9,40 €	70	658,00 €
découverte - 12 ans	3,00 €	88	264,00 €
hebdomadaires	9,70 €	11	106,70 €
journalières	10,00 €	32	320,00 €
promotionnelle femme	10,80 €	30	324,00 €
TOTAL RECETTE AAPPMA			10 613,10 €

Virement annuel FNPF paniers dépositaires	32 611,80 €
Alevinages	7 036,85 €
Baux de location	
Dépenses garderie	96,00 €
Dépenses travaux	45,60 €
Frais généraux	724,36 €
Frais divers (fête de la pêche)	393,23 €
Ristourne dépositaires (1€/carte)	484,00 €
TOTAUX DEPENSES	41 391,84 €

RESULTAT FINANCIER

En compte au 11/01/2019	28 047,45 €
Recettes 2019	44 039,92 €
Dépenses 2019	41 391,84 €
Reste en caisse au 11/01/2020	30 695,53 €

DETAILS DES COMPTES FINANCIERS

Livret banque postale	24 524,99 €
Chèque postaux	6 170,54 €
Reste en caisse au 11/01/2020	30 695,53 €

Approbation du rapport financier

Pierre Renard prend la parole, il a vérifié tous les comptes et n'observe aucune anomalie, il remercie Denis Klein pour le travail qu'il a réalisé. D.K explique que tous les comptes, les chèques, etc... sont à disposition des intéressés.

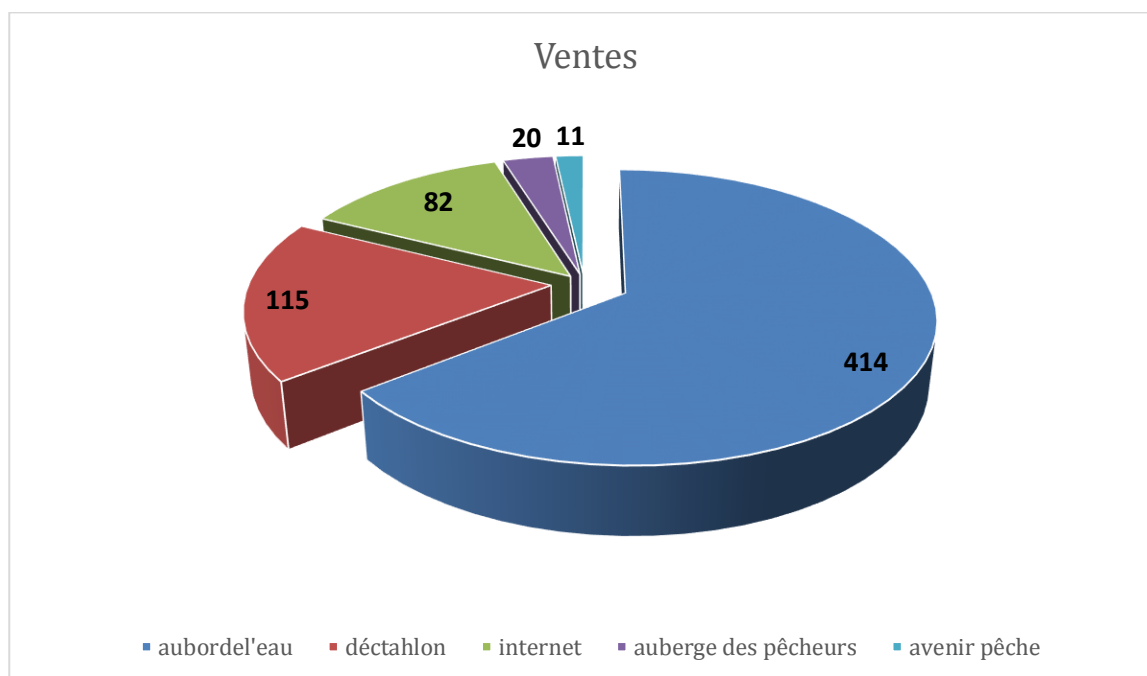
J- L A passe aux votes des comptes et du rapport d'activité. Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

Evolution des ventes de cartes

D.K, explique qu'au niveau départemental, on observe une tendance à la baisse des ventes de cartes depuis 2017. Malgré cette baisse générale, 15 AAPPMA observent une hausse des effectifs et 17 AAPPMA accusent une chute de leurs effectifs.

Il indique aussi une constante dans les effectifs depuis quelques années. Ce constat s'explique lors de l'achat d'une carte de pêche sur internet. En effet, le choix de l'AAPPMA est automatiquement conservé d'une année sur l'autre sauf changement par le pêcheur.

Du temps de l'école de pêche, un grand nombre de pêcheur ont pris leur carte de pêche dans notre société, si bien que le nombre de pêcheur reste constant d'année en année. Mais ils ne pêchent pas tous sur le parcours de l'AAPPMA.



Analyse : Le magasin de pêche « Aubordel'eau » est le dépositaire qui vend le plus de cartes de notre AAPPMA. Cela s'explique grâce à un bon relationnel avec les gérants du magasin.

PREVISIONS 2020

Prix des cartes de pêche

Désignation des cartes	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Variation
Interfédérale	96,00 €	100,00 €	+ 4 €
Personne majeure	79,00 €	82,00 €	+ 3 €
Timbre URNE	30,00 €	35,00 €	+ 5 €
Découverte femme	33,00 €	35,00 €	+ 2€
mineure	20,00 €	22,00 €	+ 2 €
Découverte – 12 ans	6,00 €	6,00 €	0,00 €
hebdomadaire	32,00 €	33,00 €	+ 1 €
journalière	18,00 €	19,00 €	+ 1 €

D.K explique que la part AAPPMA, dans la composition du prix des cartes est la plus faible par rapport à la part de la fédération nationale (FNPF) ou bien celle de la fédération départementale.

Il évoque également le cas du magasin Décathlon de Lavau qui reverse l'intégralité de sa participation financière à la société. Celle-ci rentre en écriture comptable puis est basculée en recette sous la forme d'avantage.

Budget prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
alevinage	8 500,00 €	Cotisation AAPPMA	9 895,00 €
GPP	100,00 €	intérêt livret	100,00 €
travaux	373,00 €	Subvention URNE	100,00 €
Frais généraux	800,00 €	procès	100,00 €
JNP	350,00 €	JNP	200,00 €
ristourne dépositaires	450,00 €	Recettes diverses	150,00 €
TOTAL	10 575,00 €	TOTAL	10 575,00 €

Analyse : exercice comptable 2020 équilibré avec une augmentation des quantités d'empoissonnements.

Empoisonnements

- Empoisonnement de printemps (TRF et SDF)

L'ouverture de la truite est fixée au 14 mars 2020. 80kg de truite fario (*Salmo trutta*) et 20kg de saumon de fontaine ou omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) seront introduits sur le parcours. Livraison prévue le mercredi 11 mars. Ces poissons proviennent de la pisciculture d'Estissac.

Planification des lâchés :

- ✓ 11 mars
- ✓ 27 mars
- ✓ 10 avril
- ✓ 24 avril
- ✓ 07 mai

- Empoisonnement d'hiver (« carnassiers » et cyprinidés)

L'empoisonnement d'hiver sera réalisé par la pisciculture Bachelier et un premier prévisionnel se répartit comme suit :

- 150Kg de brochet (*Esox lucius*),
- 60kg de sandre (*Sander lucioperca*),
- 30kg de perche (*Perca fluviatilis*),
- 50kg de carpe (*Cyprinus carpio*),
- 100Kg de gardon (*Rutilus rutilus*),
- 20kg de tanche (*Tinca tinca*)

Modification du règlement intérieur

D.K rappelle les périodes d'ouvertures générales par espèces ainsi que la taille et le nombre de captures autorisés.

J-L A invite les adhérents à se prononcer sur les quotas de capture des truites : la majorité vote pour une diminution ; passant le nombre autorisé en salmonidés de 6 à 4 truites.

En ce qui concerne le projet de mise en place d'une période de no-kill pour le sandre durant tout le mois de janvier, l'assemblée est contre.

Le règlement intérieur va être modifié. Il doit-être applicable dès le mois de mars. Il sera diffusé par voie de presse, site internet de la fédération, affichage chez les dépositaires, etc...

Les gardes pêche particulier auront pour mission de faire de la prévention auprès des pêcheurs pour faire appliquer les modifications. Il a été convenu qu'un pêcheur en infraction devra signer le règlement intérieur devant le GPP, afin d'avoir une preuve de la connaissance du règlement par le pêcheur en infraction en cas de récidive afin d'appliquer les sanctions prévues.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LORION explique que le formulaire de demande de subventions pour les associations de sainte-maure a été simplifié. Au vu des résultats financiers positifs et à la bonne tenue des comptes, J-L A ne fera pas la demande. Il conserve, néanmoins cette potentialité pour le projet de création d'un ponton pour personnes à mobilités réduites (PMR). D.K invite les membres bénévoles à le soutenir dans la démarche de ce projet.
- Un pêcheur se plaint d'avoir capturé des brochets « bagués ». M. Deville présent dans l'assemblée signale que c'est lui qui réalise ces marquages. Le Président lui demande de modérer son comportement. Il répond qu'il continuera sa méthode.
- Le congrès de la fédération départementale de pêche a lieu le 07 mars 2020. J-L A demande qui se porte volontaire pour l'accompagner, lui et son trésorier (ou représentant). Alain Lanier répond présent.
- M. LORION explique qu'une étude hydro-morphologique a été réalisée sur le Melda.
- D.K invite, tous ceux qui le souhaitent, à intégrer le bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h00
en remerciant les présents pour leur participation.
